

### La tordeuse des bourgeons de l'épinette, adversaire de l'homme

Les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont des phénomènes naturels dans les forêts de sapins baumiers et d'épinettes de l'est du Canada. Parce qu'un grand nombre d'arbres d'âge mûr sont ainsi tués, la tordeuse entre en compétition directe avec l'homme qui a besoin de ces forêts pour le bois et le papier qu'il en tire et pour ses loisirs. C'est ce que révèle un rapport du Service canadien des forêts dont la publication a été autorisée aujourd'hui par le ministre de l'Environnement, Mme Jeanne Sauvé.

L'infestation que nous connaissons actuellement a attaqué 125 millions d'acres dans l'est du pays. Le Québec et le Nouveau-Brunswick font actuellement des arrosages par avion de produits chimiques à courte durée de vie, afin de protéger les régions qui sont fortement exposées au fléau, soit 13% environ du territoire touché. Ce type de traitement a pour but de maintenir les arbres en vie et est appliqué après deux ou trois années consécutives de défoliation due aux tordeuses, étant donné qu'une attaque de quatre ans est normalement mortelle pour les arbres.

Les produits chimiques utilisés sont choisis après environ trois ans d'investigations intensives, comprenant des centaines d'essais qui visent à déterminer leur innocuité pour l'environnement. Le Service canadien des forêts étudie de près leurs effets sur les petits mammifères, les poissons et les oiseaux chanteurs des forêts, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Toutefois, le rapport affirme que la surveillance des régions traitées pour y déceler des effets inattendus sur l'environnement n'est pas aussi poussée qu'elle devrait l'être, étant donné l'urgence des opérations de lutte actuellement en cours au Canada. Le Service proposera d'intensifier cette surveillance.

Au cours des dernières années, l'efficacité et la sécurité des programmes étendus de lutte se sont améliorées grâce au travail de

collaboration du service avec les provinces. À ce chapitre, les innovations comprennent l'utilisation d'avions moins nombreux mais plus gros et des dispositifs de guidage électronique permettant aux appareils de bien déterminer leur position pour un arrosage de pesticides en quantité réduite sous forme de brume tenue, ce qui en assure une distribution plus égale. Des expériences de détection au radar des vols migratoires de papillons de la tordeuse pourront permettre de détruire des concentrations de ces derniers avec des quantités d'insecticide plus modestes encore.

Les recherches intensives se poursuivent en vue de mettre au point des méthodes de répression non chimiques, y compris celles qui font appel à des parasites, à des prédateurs, à des germes pathogènes tels que *Bacillus thuringiensis*, à des maladies virales, à des substances ralentissant la croissance et à des attractifs sexuels. Les chercheurs du service et de l'Université de la Colombie-Britannique sont en train de créer un modèle de simulation par ordinateur qui aidera les responsables de la gestion forestière à prévoir l'efficacité des diverses stratégies qu'ils voudront appliquer.

Le même rapport recommande l'établissement d'une définition claire des exigences relatives aux forêts, comme celles de la production du papier ou des loisirs, de façon que les programmes de lutte contre la tordeuse puissent se réaliser à partir d'une meilleure connaissance du rapport coûts bénéfices. L'intégration des méthodes de répression actuellement au stade du perfectionnement est le but de la recherche, mais elle n'est pas encore possible à l'échelle opérationnelle.

Pour quelque temps encore, les insecticides chimiques non rémanents demeureront l'arme principale à la disposition du gestionnaire forestier qui veut protéger les arbres contre la tordeuse. Environnement Canada ne sera pas en mesure en 1975 d'accroître ses dépenses au-delà des quelques millions consacrés annuellement à la recherche sur la tordeuse, à cause de contraintes budgétaires.

### Quota global d'importation de fromage pour 1975

Un quota global d'importation de toutes les variétés de fromage sera institué à compter du 6 juin 1975. C'est ce qu'a annoncé M. Alastair Gillespie, ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre a déclaré qu'une telle mesure était adoptée afin de simplifier les présents contrôles de licences d'importation et d'aider la planification domestique de fourniture de lait servant à la fabrication du fromage.

Le quota sera administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce, en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, et permettra l'importation de 50 millions de livres de fromage en 1975, soit une augmentation de deux millions de livres par rapport à 1974.

Contrairement aux présents contrôles d'importation, le quota ne fera pas de distinction entre les variétés de fromage ou leurs différentes utilisations finales. Il permettra la poursuite et l'accroissement des importations de fromage, en accord avec les besoins des consommateurs.

Le quota permet l'importation de fromage de tous les pays, sauf la Rhodésie. Afin d'assurer que les besoins de différentes variétés soient satisfaits, le quota sera réparti entre les importateurs traditionnels de fromage, eu égard aux quantités et variétés qu'ils ont importées au cours des deux plus récentes années, soit 1973 et 1974.

De plus, il y aura une tolérance allant jusqu'à 5% du quota global en faveur des nouveaux importateurs et aussi de 5% concernant les nouvelles variétés importées.

Des consultations à ce sujet ont déjà eu lieu avec les principaux partenaires commerciaux du Canada.

### Le festival du film américain couronne 5 films de l'ONF

L'Office national du film du Canada a eu la distinction de remporter cinq récompenses, dont trois premiers prix, lors de la tenue à New York du 17e Festival annuel du film américain.

Les trois films suivants ont obtenu un ruban bleu: ce sont "Tour en l'air", portrait d'un couple canadien faisant carrière dans le monde du ballet,